



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4745

Texte de la question

M. Henri Bertholet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la pratique persistante des jurys du CAPES, devenue presque traditionnelle dans certaines disciplines, consistant à admettre un nombre de candidats inférieur au nombre de postes mis au concours. Cette pratique, outre le fait qu'elle provoque chez les « reçus-collés » une frustration bien compréhensible, paraît d'autant plus illogique que, dans le même temps et en partie par voie de conséquence, le ministère est contraint à faire appel pour que tous les enseignements soient assurés à l'auxiliaariat, avec le cortège de problèmes que cela entraîne. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit mis un terme à cette pratique qui en, dépit des justifications parfois avancées, ne concourt pas, in fine, à la qualité de l'enseignement.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Henri Bertholet](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4745

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3498

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4647